



**INCIPALS**

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,  
Leadership et Stabilité



## RAPPORT DE MONITORING

# COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE A LA RADIO

Période d'analyse : 26 janvier au 14 février 2016

ICSP/2015/356-247

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

**ECES**  
CENTRE EUROPEEN  
D'APPUI ELECTORAL

**OSSERVATORIO**  
di Pavia Media Research

**Search for  
Common Ground**

**Center for  
Creative Leadership**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS .....</b>	<b>5</b>
<b>I. LA PRESENCE D'ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS L'INFORMATION .....</b>	<b>7</b>
1. <i>La présence d'acteurs institutionnels .....</i>	7
2. <i>La présence d'acteurs institutionnels dans les différents types de programme .....</i>	8
<b>II. LES DIFFERENTES INSTITUTIONS MEDIATISEES .....</b>	<b>8</b>
1. <i>L'intérêt du média pour les différents types d'institution.....</i>	8
2. <i>L'intérêt du média pour les différents types d'acteurs institutionnels.....</i>	10
3. <i>L'intérêt des radios pour les différentes institutions .....</i>	10
4. <i>L'accès direct aux médias des acteurs institutionnels.....</i>	11
5. <i>Le rôle des acteurs institutionnels dans l'information .....</i>	12
<b>III. L'ATTENTION AU GENRE .....</b>	<b>13</b>
1. <i>Les acteurs institutionnels selon leur genre .....</i>	13
2. <i>Les acteurs institutionnels selon leur genre, répartis par média .....</i>	13
3. <i>La visibilité des femmes dans chaque institution.....</i>	14
<b>IV. LES DIFFERENTS THEMES DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>15</b>
<b>V. LE CADRE TERRITORIAL DES DISCOURS SUR LES/DES ACTEURS INSTITUTIONNELS .....</b>	<b>17</b>
<b>VI. LE FOCUS NARRATIF DANS LE DISCOURS DES INSTITUTIONS .....</b>	<b>18</b>
<b>VII. L'IMAGE DES INSTITUTIONS.....</b>	<b>19</b>
1. <i>Efficacité.....</i>	21
2. <i>Transparence .....</i>	22
3. <i>Intégrité .....</i>	23
4. <i>Compétence .....</i>	24
5. <i>Au service des citoyens .....</i>	25
6. <i>Légitimité.....</i>	26
7. <i>L'image globale des institutions par média .....</i>	27
<b>VIII. LE STYLE DE DISCOURS INSTITUTIONNELS.....</b>	<b>28</b>

# INTRODUCTION

L'Unité de Monitoring des Médias au sein du projet Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix, Leadership et Stabilité ou INCIPALS – projet financé par l'Union européenne –, se dédie à analyser le contenu de la couverture médiatique, dans le but notamment de fournir aux professionnels de l'information, des outils pour la promotion de l'autorégulation et la professionnalisation des médias ; et aux organisations de la société civile des instruments de soutien aux activités de plaidoyer et de sensibilisation.

Ce rapport de l'Unité de Monitoring des Médias se focalise sur **l'analyse de la Communication Institutionnelle à la radio.**

L'accès à l'information et la transparence de la vie publique sont deux conditions basilaires pour la consolidation d'un système démocratique responsable et légitimé et dans ce contexte, les médias jouent un rôle fondamental en contribuant à la circulation de l'information relative aux thèmes d'intérêt public et aux mesures et décisions prises par les institutions.

Pour cette raison, l'analyse se concentre sur la couverture médiatique de la vie publique, relative à la visibilité et à la communication des principales institutions : **Présidence de la République, Parlement, Gouvernement, Administrations locales (Province, Région, District, Commune) et Haute Cour Constitutionnelle**<sup>1</sup>. L'acteur institutionnel pertinent peut être aussi bien une entité collective (par exemple : la Commune d'Antananarivo, le Ministère de l'Agriculture, la Présidence de la République) qu'un représentant/membre individuel (par exemple : le Maire d'Antananarivo, le Secrétaire d'Etat à la Gendarmerie, le Président de la République).

En synergie avec le monitoring du Pluralisme Social, ce volet de l'analyse vise à vérifier dans quelle mesure les médias rendent compte des questions d'intérêt public et offrent des occasions pour en débattre. Il se propose également d'évaluer le style communicatif des institutions et de comprendre quelles sont l'image et la réputation des acteurs institutionnels qui se dégagent de l'information.

De ce qui précède, il est évident que l'analyse s'intéresse autant à la **communication des institutions** (c'est-à-dire les messages émis par l'institution) qu'à la **communication sur les institutions** (autrement dit les commentaires et opinions d'autres acteurs à leur propos, leur représentation).

A la différence du Rapport sur la Communication institutionnelle déjà publié précédemment et qui concerne l'analyse des informations rapportées à la télévision et dans la presse écrite, la présente étude s'intéresse uniquement à la couverture accordée à la radio.

Les analystes ont effectué un monitoring des émissions radiophoniques satisfaisant les **critères de pertinence** précisés ci-dessous :

- Présence de **messages provenant des sources institutionnelles** citées supra : communiqués, campagnes institutionnelles, émissions directement conçues par les institutions...
- Présence d'**entretiens avec des représentants de ces institutions**
- Présence d'**informations sur une ou plusieurs institutions pertinentes, même en l'absence de temps de parole ou d'accès direct.**

Etant donné que la fiche d'analyse implique un niveau d'approfondissement pointu, les simples citations et informations superficielles, ne permettant pas d'appliquer la plupart des variables, n'ont pas été prises en compte. Par conséquent, pour justifier la pertinence, l'institution et/ou son représentant doivent être les

---

<sup>1</sup> S'agissant d'une étude sur la Communication Institutionnelle, seulement les acteurs institutionnels du Parlement suivants : Président, Vice-Présidents et Présidents des commissions parlementaires ont été relevés, en plus de l'institution parlementaire évoquée en tant qu'acteur collectif. Les députés et sénateurs ne recouvrant pas de fonctions institutionnelles ont été écartés de l'analyse. La visibilité de ces derniers, étant plutôt de nature politique, a été prise en considération par le volet d'analyse du Pluralisme social, présenté dans un autre rapport. Même approche pour les entités territoriales décentralisées. Elles ont été prises en compte seulement lorsqu'elles étaient évoquées comme un corps institutionnel collectif (la Commune, la Région...) ou lorsque leurs représentants « légitimes » (maires, chefs de collectivité et membres des bureaux exécutifs) ont fait l'objet d'attention. Encore une fois, il appartient au rapport d'analyse sur le Pluralisme social de s'intéresser aux acteurs, plus strictement politiques, des entités territoriales décentralisées.

**protagonistes** de l'information analysée – ou du moins y jouer un rôle important – et ne se limitent pas à des rôles marginaux de figurants.

En résumé, ce volet d'analyse se propose de répondre aux questions suivantes :

- En quelle quantité et de quelle manière les médias et les autres sources d'informations médiatisées parlent-ils des institutions identifiées comme pertinentes ?
- Sur quels sujets, thèmes et événements ces institutions sont-elles évoquées ou interpellées ?
- Quel est le quota des femmes parmi les représentants de ces institutions, bénéficiant d'une visibilité dans les médias ?
- Ces acteurs institutionnels se présentent-ils ou sont-ils représentés en prévalence sous leur casquette institutionnelle ou politique ?
- Quelle image des différentes institutions se dégage de l'information, par rapport aux caractéristiques suivantes : efficacité, transparence, intégrité, compétence, respect de l'intérêt général, légitimité ?
- Lorsque les institutions sont la source du discours médiatisé, quel est leur style communicatif : formel ou informel, clair ou confus, simple ou complexe, participatif ou autoritaire, rationnel ou émotionnel ?

L'échantillon analysé est défini comme suit :

Le monitoring s'est étalé sur trois semaines successives :

- Semaine du 25-31 janvier 2016
- Semaine du 1<sup>er</sup>-7 février 2016
- Semaine du 8-14 février 2016

L'analyse de la Communication Institutionnelle est appliquée uniquement à la radio.

**4 stations** constituent l'échantillon: RNM, ANTSIVA, FREE FM, et RADIO PLUS **dans la plage horaire** 07h00 / 16h00 dont les émissions suivantes ont fait l'objet d'une observation :

- Programme d'information (Journal parlé ou JP)
- Emission interactive
- Emission d'analyse/Chronique politique
- Magazine
- Débat politique / Social
- Communication institutionnelle

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

- Une distribution inéquitable de l'attention aux institutions en général, est constatée entre les radios. Si la chaîne publique RNM participe activement à donner une visibilité accrue à ces acteurs, les autres stations de radio, entre autres Free FM et Radio Plus figurent en fin de classement. Dans la même lignée, Radio Antsiva, qui est une chaîne privée, accorde également une importance toute aussi soutenue aux responsables étatiques, se rapprochant du score enregistré par la station publique.
- Le pouvoir central, et plus précisément l'Exécutif bénéficie d'une médiatisation importante comparée aux autres acteurs. Les collectivités territoriales décentralisées sont ainsi moyennement évoquées, tandis que les institutions appartenant au pouvoir Législatif, bien qu'issu du pouvoir central, sont reléguées au dernier plan.
- Le Président de la République, a été le principal protagoniste de l'information, parmi les acteurs individuels composant l'échantillon d'analyse. Cependant, cette prédominance n'a pas été totalement en sa faveur, dans la mesure où la Présidence, institution à laquelle il est rattaché, a reçu une « mauvaise » évaluation en termes d'image des institutions.
- La principale tendance des stations de radio consiste à rapporter l'information au lieu de laisser les gouvernants devenir les propres acteurs de leur communication. Ainsi, les professionnels des médias rapportent les discours des institutions dans 77,9% des cas. Une exception a été relevée s'agissant de l'Assemblée nationale, en ce sens que dans presque la moitié des cas (41,7%), le média donne un accès direct aux membres de cette Chambre.
- Le rôle institutionnel de l'acteur prévaut sur son rôle politique, tel qu'il est démontré dans les résultats de l'analyse. Les radios évitent autant que possible de mélanger les deux casquettes : institutionnel et politique. Néanmoins, le rôle politique prend de l'importance à mesure qu'un acteur bénéficie d'une attention à la radio.
- Concernant l'égalité des genres, il s'avère que les femmes membres d'institution reçoivent une couverture médiatique minime par rapport aux hommes, avec une proportion générale de 12%-88%. Un tel pourcentage pourrait être le reflet d'une composition majoritairement masculine des institutions objets de l'analyse, et non d'une volonté réelle des radios à ignorer le principe de l'équité.
- Sur les thèmes pour lesquels les acteurs institutionnels sont évoqués, celui relatif à la « Promotion de la femme » a enregistré un pourcentage négligeable de 0,5%. A contrario, la « Politique interne » figure dans les thèmes les plus récurrents, suivie de la rubrique sociale qui concerne la « Santé publique, eau, hygiène et assainissement » et l' « Education, enseignement, formation et recherche ».
- Il s'avère que les acteurs institutionnels agissent prioritairement sur une échelle soit nationale, soit communale, et plus rarement sur l'échelle d'une région ou d'un district. Une telle « centralisation » de la communication sur/des institutions peut se justifier par une forte médiatisation des acteurs appartenant au pouvoir central à la radio.
- Plus fréquemment, les radios informent sur les actions concrètes et ponctuelles des institutions ainsi que sur leurs propositions de projet ou de stratégie. Les informations qui servent à interpréter les lois, à partager des valeurs communes, à évoquer les comportements et réputations, à clarifier les fonctions de chaque institution et les opinions et points de vue personnels sur/des acteurs institutionnels sont moins présentes.
- En termes d'image, les radios laissent apparaître de manière générale, une évaluation positive de toutes les institutions confondues, surtout du point de vue de la légitimité. En même temps, pour les questions relatives à la transparence et à la performance, les jugements sont moins favorables. Les institutions sont d'autant plus critiquées concernant leur aptitude à se mettre au service des citoyens, qui enregistre le score négatif le plus important parmi tous les paramètres d'évaluation.
- Chaque catégorie d'acteur est représentée différemment. En effet, si la Présidence et la Haute Cour constitutionnelle bénéficient d'une image généralement négative auprès des médias à cause notamment des polémiques autour de la gestion des élections sénatoriales, le Gouvernement est associé

à une évaluation, au contraire positive, entre autres en raison des actions qu'il a menées pour mettre un terme à l'insécurité alimentaire dans le Sud de l'île. De même pour les Collectivités territoriales décentralisées, lesquelles ont reçu un écho positif dans le cadre des communications qui les concernent. Du côté de l'Assemblée nationale, aucun reproche ne lui a été adressé, sauf du point de vue de l'intégrité.

- En même temps, chaque radio donne une représentation différente des institutions. RADIO PLUS et Antsiva se distinguent notamment par une couverture médiatique moindre mais généralement objective. Quant à la chaîne nationale RNM, elle verse indéniablement en faveur des gouvernants en place. La radio FREE FM adopte une position tout aussi univoque en donnant une visibilité importante mais critique envers les gouvernants, particulièrement envers le Président de la République.

# I. LA PRESENCE D'ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS L'INFORMATION

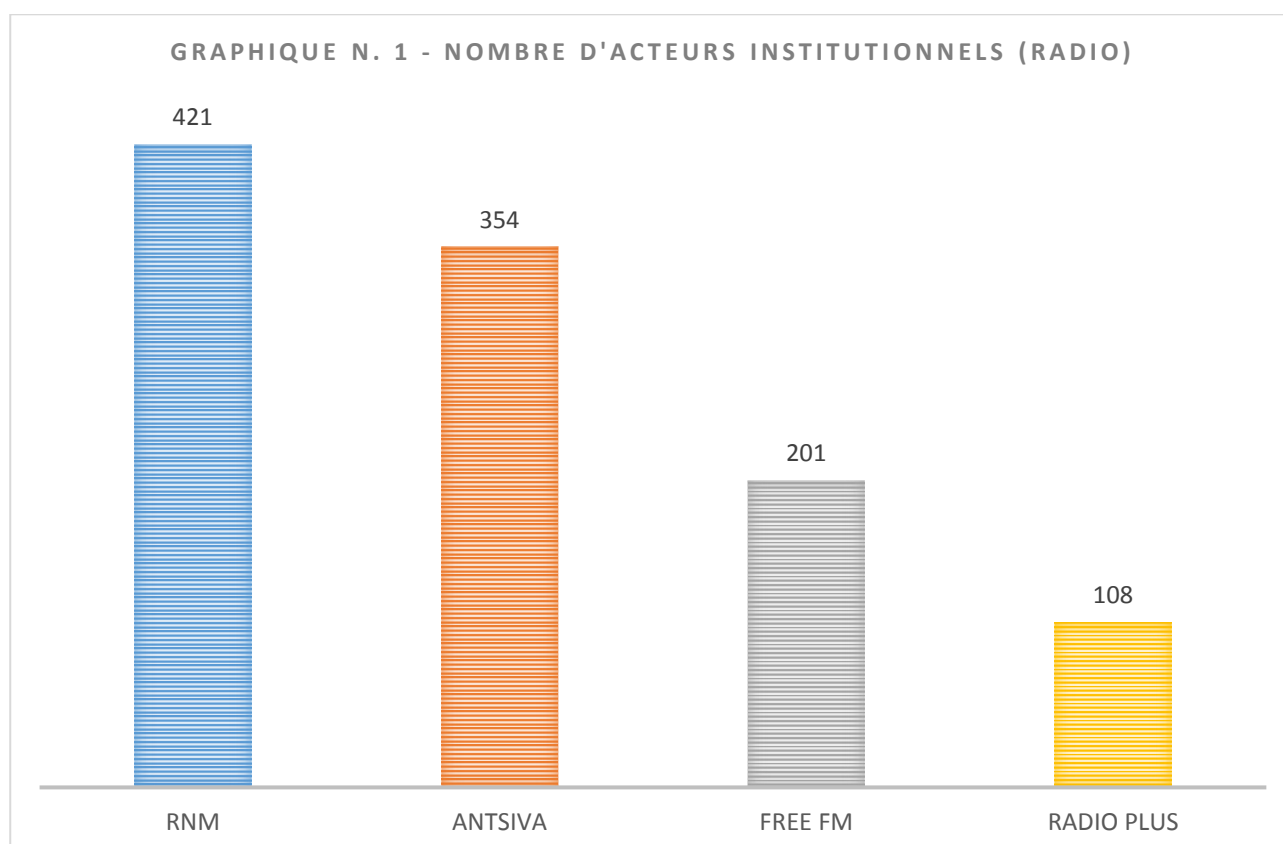
## 1. LA PRESENCE D'ACTEURS INSTITUTIONNELS

Un premier résultat porte sur l'évaluation de la récurrence des acteurs institutionnels pertinents (individuel et collectif) dans l'information, c'est-à-dire appartenant aux catégories d'institutions suivantes : **Présidence de la République, Parlement, Gouvernement, Administrations locales (Province, Région, District, Commune) et Haute Cour Constitutionnelle.**

Au total, les analystes ont enregistré :

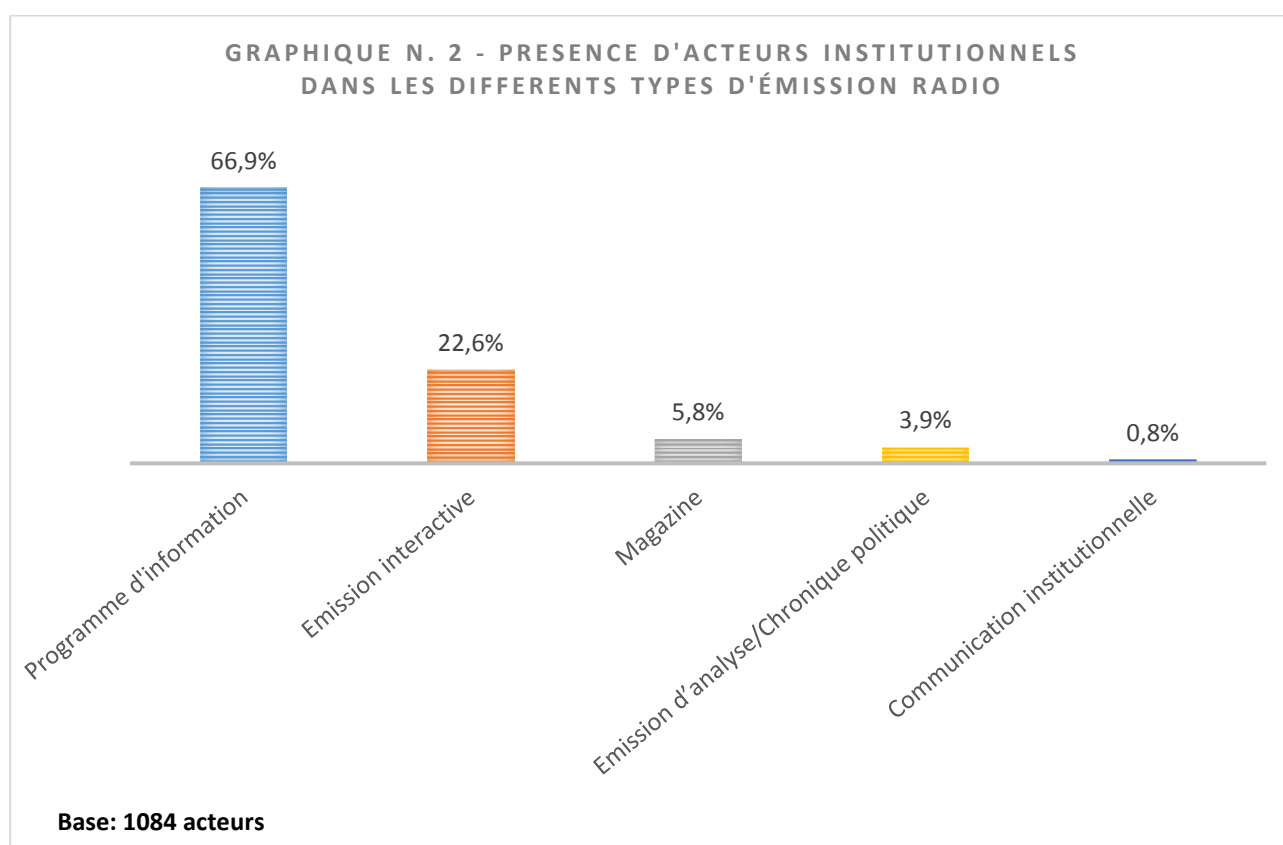
➤ **1084 acteurs dans les quatre chaînes de Radio analysées**

Le graphe ci-dessous présente la répartition de ces acteurs parmi les différentes stations. La station publique RNM montre un intérêt plus important pour les acteurs institutionnels, comparée aux autres médias. La radio privée Antsiva prête une attention à peu près similaire aux institutions, se rapprochant davantage de la chaîne publique dans l'intérêt qu'elle porte aux responsables étatiques. Free FM, pour sa part, n'enregistre pas autant d'acteurs, avec une récurrence se situant dans la moyenne entre les différentes radios. Par contre, un énorme décalage du nombre d'acteurs recensé entre RNM et Radio Plus est visible. Cette dernière évoque généralement la classe dirigeante de manière expéditive ou comme un ensemble non défini, en la présentant comme « les autorités étatiques » ou « les dirigeants de l'Etat ».



## 2. LA PRESENCE D'ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS LES DIFFERENTS TYPES DE PROGRAMME

Les acteurs au niveau des institutions sont **régulièrement évoqués dans les journaux parlés (66,9%)**, comme l'atteste le graphique n° 2 ci-après. Il se dégage de ces résultats que les institutions sont davantage jugées par les médias dans le cadre des actualités et d'événements factuels. D'ailleurs, nous constatons que les évaluations vis-à-vis des acteurs institutionnels ne sont pas systématiques dans les magazines et dans les chroniques politiques, lesquels sont des formats destinés habituellement à apporter un certain approfondissement à des sujets d'intérêt public. En outre, les auditeurs participent à donner une image positive ou négative de ces acteurs durant les émissions interactives (22,6%). De leur côté, les institutions elles-mêmes s'attribuent un espace de communication minime, à hauteur de 0,8% dans les stations radiophoniques.



## II. LES DIFFERENTES INSTITUTIONS MEDIATISEES

### 1. L'INTERET DU MEDIA POUR LES DIFFERENTS TYPES D'INSTITUTION

Dans le tableau n. 1 ci-après, nous observons que la radio porte **une attention particulière au Gouvernement**, principalement en considération de chacun des ministres qui le composent (20,3%), et accessoirement en tant qu'acteur collectif (13,3%). Le Premier ministre demeure le moins médiatisé au sein du Gouvernement, totalisant une attention de 3,3%, devancé par les membres de staff de Ministères (4,6%).



Parmi les acteurs individuels, le **Président de la République à lui seul fait l'objet d'une médiatisation record** de 25,9%, tandis que l'institution à laquelle il est rattaché, à savoir la Présidence de la République, bénéficie d'une couverture insignifiante de 0,5%.

Par ailleurs, la radio porte un **intérêt moyen pour les collectivités territoriales décentralisées**, sachant que le pouvoir central est davantage mis en avant. Si la Commune, plus précisément ses représentants, est l'institution la mieux médiatisée d'entre toutes ces entités décentralisées (13,7%), les Districts et les Régions sont plus rarement évoqués (respectivement 3,6% et 3,5%). En tout cas, le média fait plus souvent référence à ses représentants plutôt qu'à la collectivité dans sa globalité.

Le pouvoir législatif, en l'occurrence le Sénat et l'Assemblée nationale, obtiennent peu de visibilité auprès des radios. Depuis la proclamation officielle des résultats des élections sénatoriales en janvier 2016, le Sénat a accusé un taux de récurrence de 5,9%, alors que l'**Assemblée nationale** n'a enregistré qu'un cumul de 2,2% et devient ainsi **l'institution la moins médiatisée à la radio**. La Haute Cour Constitutionnelle arrive à l'avant-dernière position avec un moindre pourcentage de 2,6%.

**Tableau n. 1 – L'attention du média pour les différents acteurs institutionnels**

Type d'acteur institutionnel	N.	%
<b>Gouvernement</b>	<b>450</b>	<b>41,5%</b>
Gouvernement en général	144	13,3%
Membre de staff de Ministères	50	4,6%
Ministre / Secrétaire d'Etat	220	20,3%
Premier Ministre	36	3,3%
<b>Présidence République</b>	<b>292</b>	<b>26,9%</b>
Membre du staff de la Présidence de la République	6	0,6%
Présidence de la République en général	5	0,5%
Président de la République	281	25,9%
<b>Communes</b>	<b>149</b>	<b>13,7%</b>
Commune en général	43	4,0%
Maire / Membre de l'organe exécutif au niveau de la Commune	106	9,8%
<b>Sénat</b>	<b>64</b>	<b>5,9%</b>
Président de Commissions parlementaires du Sénat	6	0,6%
Président et vice-présidents du Sénat	18	1,7%
Sénat en général	40	3,7%
<b>Régions</b>	<b>39</b>	<b>3,6%</b>
Chef de région / Membre de l'organe exécutif au niveau de la Région	39	3,6%
<b>Districts</b>	<b>38</b>	<b>3,5%</b>
Chef de District / Membre de l'organe exécutif au niveau du District	35	3,2%
District en général	3	0,3%
<b>Haute Cour Constitutionnelle</b>	<b>28</b>	<b>2,6%</b>
<b>Assemblée Nationale</b>	<b>24</b>	<b>2,2%</b>
Assemblée Nationale en général	10	0,9%
Président de Commissions parlementaires de l'Assemblée Nationale	8	0,7%
Président et vice-présidents de l'Assemblée Nationale	6	0,6%
<b>Total général</b>	<b>1084</b>	<b>100,0%</b>

## 2. L'INTERET DU MEDIA POUR LES DIFFERENTS TYPES D'ACTEURS INSTITUTIONNELS

Un degré élevé de personnalisation des institutions a été constaté à la radio. Autrement dit, les stations de radio parlent plus rarement des institutions comme un ensemble formant un corps collectif. Le tableau suivant fait ressortir, effectivement, une considération des acteurs institutionnels en tant qu'individus (75,6%) et moins en tant que groupe (24,4%).

Tableau n. 2 – Degré de personnalisation des institutions à la Radio

Personnalisation	Radio
Personnalité individuelle	75,6%
Institution collective	24,4%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Base : 1084 acteurs

## 3. L'INTERET DES RADIOS POUR LES DIFFERENTES INSTITUTIONS

Les résultats présentés par le tableau n. 3 s'intéressent à l'attention accordée par chaque station aux différentes institutions.

- Comme il a été indiqué précédemment<sup>2</sup>, les différentes chaînes participent plus ou moins à la **visibilité du Gouvernement**. Le cas de la radio publique RNM mérite d'être relevé puisque quasiment la moitié de sa communication sur les institutions a concerné spécifiquement cette entité étatique, à hauteur de 48,9% comme le montre le tableau ci-dessous. La Radio Plus contribue également à donner une visibilité au Gouvernement (40,7%), en dépit de la faible récurrence des acteurs institutionnels dans ses nouvelles (108 acteurs).
- **Free FM et Antsiva ont particulièrement exposé la Présidence de la République** devant leurs auditeurs, si bien que ce seul acteur a enregistré respectivement un taux de récurrence de 38,8% et 32,2% auprès de ces stations. RNM, pour sa part, se trouve très en dessous de la moyenne avec 16,9%. Autrement dit, la chaîne publique montre moins d'intérêt vis-à-vis du Chef de l'Etat que la plupart des radios.
- La chaîne **Antsiva tente de répartir équitablement les communications entre les deux organes, législatif et exécutif**. En effet, mis à part les deux institutions qui représentent l'Exécutif, les activités de l'Assemblée nationale et du Sénat font aussi l'objet d'une attention particulière. Les résultats démontrent que les deux institutions législatives réunies enregistrent un taux de récurrence de 13,6%, sachant que la moyenne générale attribuée à cet organe, pour toutes les radios confondues est de 8,1%.
- Etant la seule à bénéficier d'une couverture nationale, la RNM se démarque des autres stations par son intérêt pour les pouvoirs décentralisés, incarnés par les Districts (7,8%), les Régions (7,6%) et les Communes (14,7%).
- Comparé aux autres collectivités décentralisées, **les Communes semblent entretenir une relation étroite avec les radios analysées**. D'ailleurs, le taux accusé par FREE FM relatif aux Communes, qui est de 18,4%, dépasse la moyenne générale, probablement parce que la responsable de cette chaîne privée occupe également le poste de conseiller municipal.
- Le Sénat fait une entrée remarquable à la radio avec une moyenne générale de 5,9%, se positionnant en quatrième position après le Gouvernement, la Présidence de la République, et les Communes. Les actualités entourant la mise en place de cette institution justifient cette tendance. La RNM semble être la seule à y avoir accordé une importance de moindre mesure (2,6%).

<sup>2</sup> Cf Tableau n. 1 – L'attention des médias pour les différents acteurs institutionnels.

**Tableau n. 3 – La récurrence des différentes catégories d’acteurs institutionnels à la radio**

Média	AN	Communes	Gouvernement	HCC	PRM	Régions	Sénat	Districts	Total	Bases
ANTSIVA	4,8%	9,6%	39,0%	4,0%	32,2%	0,8%	8,8%	0,8%	100,0%	354
RNM	1,0%	14,7%	48,9%	0,5%	16,9%	7,6%	2,6%	7,8%	100,0%	421
FREE FM	1,0%	18,4%	30,8%	4,0%	38,8%	0,5%	5,5%	1,0%	100,0%	201
RADIO PLUS	0,9%	14,8%	40,7%	3,7%	26,9%	2,8%	10,2%	0,0%	100,0%	108
<b>Total</b>	<b>2,2%</b>	<b>13,7%</b>	<b>41,5%</b>	<b>2,6%</b>	<b>26,9%</b>	<b>3,6%</b>	<b>5,9%</b>	<b>3,5%</b>	<b>100,0%</b>	1084

#### **4. L’ACCES DIRECT AUX MEDIAS DES ACTEURS INSTITUTIONNELS**

Dans le cadre du monitoring de la Communication Institutionnelle, une partie de la méthodologie consistait à déterminer si les acteurs institutionnels bénéficiaient d’un accès direct aux médias. En d’autres termes, il s’agissait de relever si les chaînes de radio leur accordaient un temps de parole (entretiens, déclarations rapportées, diffusion de discours direct, etc...). Il est important de souligner que l’opportunité d’un accès direct aux médias représente, en général, une situation favorable pour les acteurs sociaux et politiques, en termes d’image et de messages.

Le tableau suivant montre les résultats de la variable « Accès direct aux médias » pour chacune des institutions analysées. A première vue, les radios laissent une infime marge de manœuvre aux institutions dans leur communication. D’ailleurs, **dans 77,9% des cas, les professionnels des médias rapportent les discours**. Ce constat est d’autant plus flagrant quand il s’agit de la Haute Cour Constitutionnelle (96,4%), du Sénat (95,3%) et de la Présidence de la République (90,4%). Ce résultat peut s’expliquer par le fait que mis à part les membres de leur staff, un seul individu est considéré comme pouvant représenter chacune de ces institutions dans l’analyse, en l’occurrence le Président de la République, le président de la Haute Cour Constitutionnelle et le président du Sénat. S’agissant de ce dernier acteur, il a été le seul à avoir été officiellement mis en place durant la période d’analyse, sachant que les sénateurs ne recouvrant pas de fonctions institutionnelles étant écartés de l’analyse tout autant que les députés pour l’Assemblée nationale.

Toujours au niveau de l’Assemblée nationale, le **média s’ouvre davantage aux représentants de cette Chambre basse pour ses besoins de communication directe**, comme le montre l’équilibre entre les résultats de l’accès direct : 41,7% et de l’absence d’accès direct : 58,3%. En effet, pour les autres institutions, l’écart entre les deux résultats est plus prononcé. Tel est notamment le cas des Districts, Régions, Communes et du Gouvernement. Les stations radiophoniques donnent l’opportunité à ces acteurs d’intervenir directement à l’antenne, mais pas autant qu’aux représentants de l’Assemblée nationale. Pourtant, il existe un nombre important de personnalités aptes à représenter ces institutions, à l’instar des membres de l’organe exécutif pour les collectivités territoriales décentralisées, ou encore les ministres et membres de staff de ministères pour le Gouvernement. Il semble ainsi, que les **radios manifestent une volonté de rapporter les discours de ces institutions au lieu de leur offrir la possibilité de devenir eux-mêmes les acteurs de leur propre communication**. En somme, ces acteurs sont plus souvent évoqués de manière indirecte, situation qui généralement, ne leur est pas favorable puisque les communications dans lesquelles ils sont les principaux protagonistes leur échappent.

**Tableau n. 4 – Accès direct des acteurs institutionnels à la radio**

Type d'acteur institutionnel	Accès direct	Pas d'accès direct	Total	Bases
Gouvernement	30,7%	69,3%	100,0%	450
PRM	9,6%	90,4%	100,0%	292
Communes	24,2%	75,8%	100,0%	149
Sénat	4,7%	95,3%	100,0%	64
Régions	35,9%	64,1%	100,0%	39
Districts	26,3%	73,7%	100,0%	38
HCC	3,6%	96,4%	100,0%	28
Assemblée Nationale	41,7%	58,3%	100,0%	24
<b>Total</b>	<b>22,1%</b>	<b>77,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1084</b>

## **5. LE RÔLE DES ACTEURS INSTITUTIONNELS DANS L'INFORMATION**

Le tableau n. 5 ci-après présente les acteurs institutionnels dans le **rôle qu'ils revêtent dans la communication**, autrement dit la « casquette » sous laquelle ils se présentent ou ils sont présentés par les journalistes.

Selon les situations, ils peuvent en effet jouer un **rôle strictement institutionnel**, en d'autres termes mettre en avant l'accomplissement de leurs activités institutionnelles, sans laisser transparaître une quelconque identité politique ou, au contraire, peuvent endosser leur **casquette politique et partisane** et agir dans le cadre mais également sous l'influence de leur appartenance. Parfois, les deux rôles s'entremêlent. En effet, il est souvent arrivé que les activités institutionnelles ayant fait l'objet d'une couverture médiatique, présentent des connotations ou implications politiques. Il faut toutefois noter que la présentation d'un acteur institutionnel sous un rôle politique ne résulte pas toujours d'un comportement volontaire de l'acteur lui-même, mais peut découler d'une lecture ou interprétation desdits comportements, tels qu'ils sont restitués par les journalistes.

Nous observons à partir des résultats obtenus au terme de l'analyse que la **radio mélange rarement les deux casquettes : institutionnelle et politique** (1,1%), et que **le premier rôle prévaut indéniablement sur le second**. Par contre, l'information peut être orientée vers le rôle politique des acteurs institutionnels, lorsqu'il s'agit particulièrement du Président de la République (4,5%) et des membres du gouvernement qui tous deux, font partie de l'Exécutif et obtenu une attention importante dans le média. Les communications de ces politiciens et non moins responsables étatiques concernant les résultats des élections sénatoriales où le parti au pouvoir sort majoritaire, ainsi que la désignation par le Président de la République des sénateurs issus de son quota ont contribué à cette considération politique.

Ici encore, le résultat accusé par l'Assemblée nationale mérite d'être soulevé, en ce sens que dans 20,8% des cas, les informations se rapportant à cette institution ont revêtu une connotation politique. Cette exception est à mettre en relation avec la candidature de l'épouse du président de l'Assemblée nationale, Jean Max Rakotomamonjy, aux élections sénatoriales ainsi qu'aux dissidences avec le parti politique Leader Fanilo, qui en ont découlé.

Autant les acteurs ne bénéficient pas d'une couverture médiatique ample dans les chaînes de radio, autant leur implication politique est passée sous silence. Dans le sens inverse, **à mesure qu'un acteur institutionnel est exposé devant le média, ses activités politiques seront accentuées**.

**Tableau n. 5 – Rôle institutionnel ou politique des acteurs institutionnels**

Acteurs institutionnels	Rôle institutionnel	Rôle politique	Rôle mixte	Total général	Bases
Gouvernement	95,6%	3,8%	0,7%	100,0%	450
PRM	93,8%	4,5%	1,7%	100,0%	292
Communes	96,6%	1,3%	2,0%	100,0%	149
Sénat	96,9%	1,6%	1,6%	100,0%	64
Régions	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	39
Districts	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	38
HCC	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	28
AN	79,2%	20,8%	0,0%	100,0%	24
<b>Total</b>	<b>95,4%</b>	<b>3,5%</b>	<b>1,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1084</b>

### III. L'ATTENTION AU GENRE

Pareillement au volet d'analyse du pluralisme social, un intérêt particulier a été accordé à la question de genre. Pour le cas du monitoring de la Communication institutionnelle, l'objectif de cette analyse peut être résumé par deux problématiques : quel est le niveau de visibilité des femmes qui représentent et travaillent au sein des institutions ? Est-ce que la radio met en valeur l'enjeu de la présence des femmes dans les institutions ?

#### 1. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS SELON LEUR GENRE

Les acteurs institutionnels masculins sont largement plus nombreux à avoir reçu une couverture à la radio, soit à hauteur de 88%. Les résultats qui se dégagent du tableau n° 6 indiquent que **les femmes sont beaucoup moins médiatisées comparées à leurs homologues masculins**. Notons que les acteurs ayant été présentés en tant que groupe n'ont pas été pris en considération dans cette variable, raison pour laquelle l'analyse a été réalisée sur la base 820 acteurs et non de 1084 acteurs.

**Tableau n. 6 – Les acteurs institutionnels par genre**

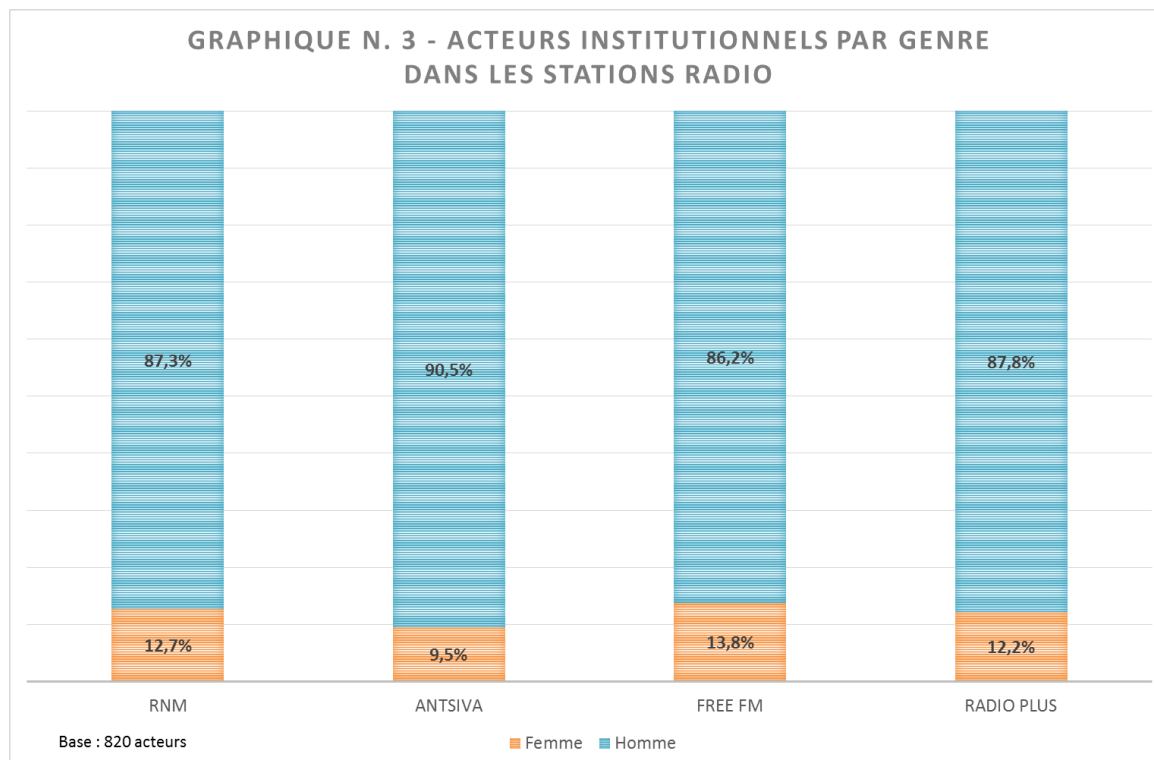
Genre	Radio
Femme	12%
Homme	88%
<b>Total général</b>	<b>100%</b>

Base: 820 acteurs

#### 2. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS SELON LEUR GENRE, REPARTIS PAR MEDIA

La proportion homme-femme est loin d'être égalitaire, entre 88%-12% comme indiqué plus haut. Aucune station n'a montré un comportement exemplaire en termes de représentativité numérique homme-femmes se situant aux environs de 50%-50% : ni la radio publique RNM, ni la radio Antsiva qui a enregistré un ratio de

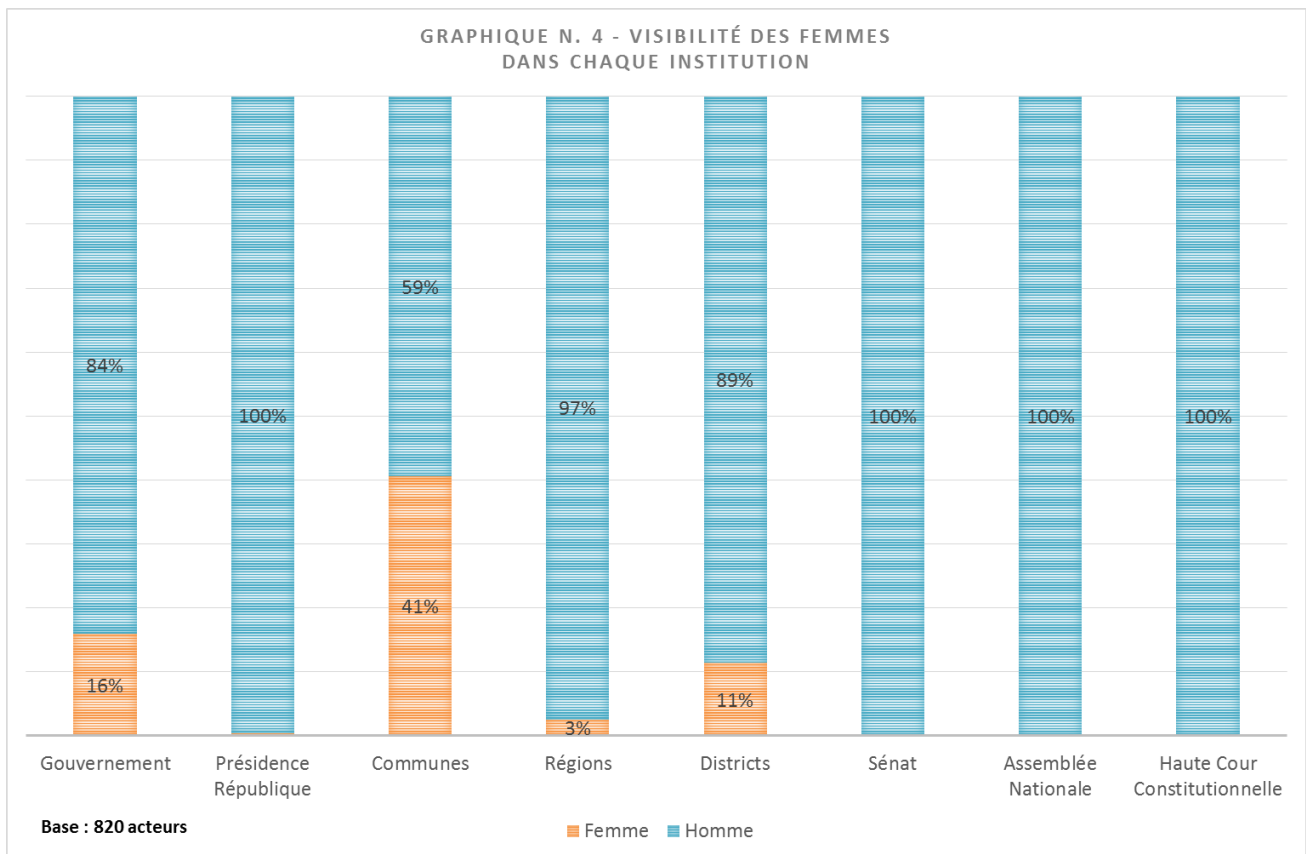
90,5% hommes-9,5% femmes. Néanmoins, **certaines stations ont fait preuve d'une plus grande attention aux femmes membres d'institution** et accusent un résultat supérieur à la moyenne de 12%. Tel est notamment le cas de Free FM qui a communiqué amplement sur la Mairesse de la ville d'Antananarivo, **mais plus souvent pour la critiquer** dans la gestion de la Mairie.



### ***3. LA VISIBILITE DES FEMMES DANS CHAQUE INSTITUTION***

Les résultats présentés dans cette section permettent de comprendre davantage la situation de sous-représentation numérique de la femme en tant qu'acteurs des institutions de la République, dans la mesure où ils sont ventilés par institution d'appartenance. De prime abord, il est intéressant de faire remarquer que **la faible présence féminine ne découle pas nécessairement d'une mauvaise volonté des médias mais semble, de manière générale, être un reflet de la composition « prioritairement » masculine des institutions observées.**

Au sein des institutions où les hommes sont les principaux protagonistes puisqu'ils en sont à la tête, entre autres au sein de la Présidence de la République, de la Haute Cour Constitutionnelle, de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'intégralité de la couverture radiophonique leur est accordée. Bien que dirigé par un homme, le Gouvernement fait exception et accuse un meilleur résultat en termes de visibilité aux femmes (16%), mais peine néanmoins à atteindre la proportion idéale de 50%-50%. Les nouvelles pour lesquelles elles ont été citées concernent l'accueil du Sommet de la Francophonie, mettant ainsi en avant la ministre des Affaires étrangères. La ministre de l'Eau et la ministre de la Population ont également reçu une audience en raison de la sécheresse ayant secoué la partie Sud de Madagascar. L'attention est plus accrue à l'endroit des représentantes des Communes, en raison notamment de la surmédiation dont fait l'objet la nouvelle mairesse de la capitale et non moins ancienne Première dame, Lalao Ravalomanana auprès des chaînes de radio, essentiellement Free FM.



#### **IV. LES DIFFERENTS THEMES DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**

Cette partie du rapport s'intéresse aux thèmes abordés par les représentants des institutions lors de leur intervention ou couverture médiatique. L'agenda lié aux institutions est présenté dans le tableau n. 7.

Les acteurs institutionnels sont évoqués dans le cadre de thèmes liés à politique interne dans 28,1% des cas. Le pourcentage s'avère conséquent comparé aux résultats enregistrés par les autres thèmes en raison des différentes réactions concernant la mise en place du Sénat et partant, la désignation par le Président de la République des sénateurs issus de son quota. La multiplicité des questions afférentes à la politique expliquent également ce pourcentage, dans la mesure où cet aspect englobe les stratégies mises en œuvre en matière foncière, la stabilité politique et la vie des institutions, la redevabilité des gouvernants envers les gouvernés, entre autres.

Les membres d'institutions étatiques sont largement couverts dans le cadre des actualités relevant de la « santé publique, eau, hygiène et assainissement ». Ils ont été entendus à maintes reprises dans des discours faisant état de la sécheresse dans le Sud de l'île et de ses répercussions sur la santé des habitants. Par ailleurs, les différentes actions menées par les collectivités territoriales décentralisées pour assainir leurs villes respectives ont eu un écho à la radio.

Dans le top 3 des thèmes les plus récurrents de l'analyse de la communication institutionnelle figure un autre volet social relatif à l'« éducation, enseignement, formation et recherche ». En effet, les opérations diligentées par le gouvernement central pour prévenir l'abandon scolaire face à l'insécurité alimentaire dans les zones touchées par la sécheresse ont été largement médiatisées. L'intégration des enseignants nouvellement recrutés ainsi que l'équipement offert aux établissements scolaires ont également contribué à ce résultat. En somme,

les institutions sont interpellées ou intervenues par rapport à des sujets politiques ou sociaux dans presque la moitié des cas.

Dans quelques cas seulement, les radios mettent en lien la gouvernance et l'économie, raison pour laquelle le résultat le plus élevé enregistré dans le domaine économique est de 6,9% et concerne les « Travaux publics, transports et tourisme ». La manifestation de ces thèmes économiques dans l'agenda s'apparente principalement à des nouvelles concernant la réhabilitation des routes nationales, la stratégie de redressement de la compagnie aérienne Air Madagascar, et la gestion des parkings dans la capitale malgache.

Bien que les résultats des élections sénatoriales aient été communiqués durant la période d'analyse, ces scrutins n'ont pas reçu un écho retentissant. Il semble que les stations radiophoniques de l'échantillon aient davantage couvert les réactions des institutions par rapport à la désignation des sénateurs issus du quota présidentiel et dans une moindre mesure (4%), par rapport à l'élection des sénateurs qui constituent les 2/3 des membres du Sénat.

Les aspects sensibles au genre, en l'occurrence le thème de la « promotion de la femme » arrive en dernière position (0,5%). Cela peut signifier que ni les acteurs institutionnels, ni le contexte, ni les médias n'ont prêté attention à la dimension genre.

**Tableau n. 7 – L'agenda lié aux institutions à la radio**

Thème	Radio
Politique nationale	28,1%
Santé publique, eau, hygiène et assainissement	10,0%
Education, enseignement, formation et recherche	8,7%
Travaux publics, transports et tourisme	6,9%
Gestion administrative et rapports parmi les administrations	5,5%
Affaires étrangères	4,3%
Environnement, écologie, climat	4,2%
Elections	4,0%
Finances, budget, planification, politique économique en général	3,8%
Développement et travail	2,6%
Défense nationale et sécurité publique	2,4%
Mines, ressources naturelles, énergie et hydrocarbures	2,3%
Décentralisation	2,1%
Lois sociales	2,0%
Commerce et consommation	1,9%
Agriculture, élevage, pêche	1,9%
Commémorations	1,9%
Autres	1,8%
Information, communication, nouvelles technologies	1,3%
Jeunesse et sports	1,1%
Justice	1,1%
Corruption	0,6%
Culture et artisanat	0,5%
Promotion de la femme	0,5%
Industrie	0,5%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Base: 1084 acteurs



## V. LE CADRE TERRITORIAL DES DISCOURS SUR LES/DES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Comme l'indique l'intitulé, dans cette section, il s'agit d'apprécier dans quelle mesure les thèmes traités en relation aux institutions présentent une portée nationale ou s'intéressent plutôt à la dimension locale ?

De prime abord, il s'avère logique que la portée territoriale du discours de l'acteur institutionnel dépende de la nature de son institution et de la référence territoriale du thème ou du sujet abordé. Les institutions appartenant au pouvoir central traitent donc naturellement des questions ayant une portée nationale mais également locale et réciproquement, pour les entités locales, majoritairement concernées par les actualités limitées au niveau de leur circonscription. Par conséquent, il est tout à fait normal que la **dimension nationale du discours soit largement majoritaire dans les résultats** (67%) compte-tenu de la forte présence médiatique des acteurs des institutions appartenant au pouvoir central<sup>3</sup>, notamment l'Exécutif : Gouvernement et Présidence de la République. Les institutions représentant les pouvoirs Législatif et Judiciaire, plus précisément l'Assemblée nationale et la Haute Cour Constitutionnelle, ont également participé à ce résultat étant donné la dimension nationale de leurs activités institutionnelles.

Le discours des institutions connaît une portée communale dans les situations où ils émanent de responsables municipaux ou concernent la gestion des Communes. Ainsi, **la forte médiatisation à l'endroit des Communes a logiquement contribué à ce résultat significatif** de 13%. Plusieurs de ces nouvelles se sont rapportées à Lalao Ravalomanana, mairesse de la capitale et non moins ancienne Première Dame, laquelle a été tantôt critiquée tantôt appréciée dans le cadre de la gestion de sa circonscription. Les déplacements effectués par les instances dirigeantes dans les différentes Communes ont également pesé sur ce résultat, dans la mesure où les antennes régionales des stations ont couvert l'événement.

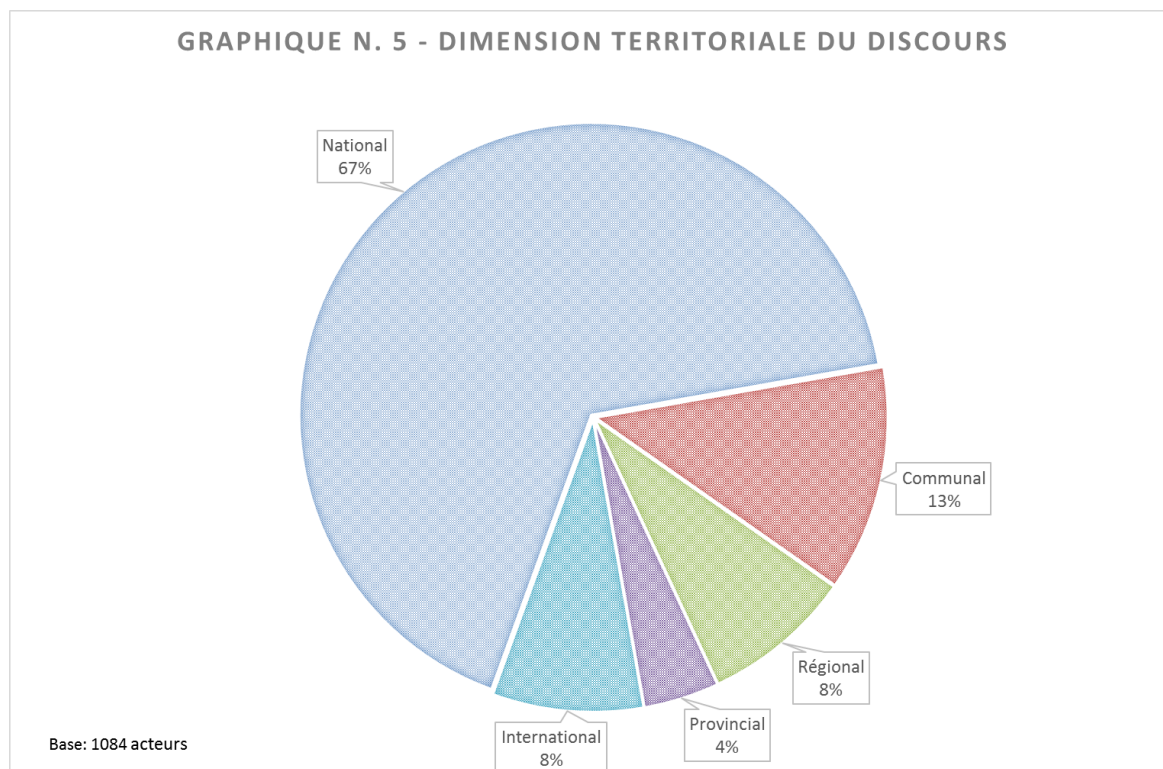
Certaines actions/discours des membres d'institution ont dépassé la frontière nationale. Tel est notamment le cas lorsque les actualités se sont rapportées aux préparatifs du Sommet de la Francophonie, à la participation de Madagascar au Sommet des Chefs d'Etat de l'Union africaine ou encore à l'intervention des dirigeants malgaches dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Bien que Madagascar soit le pays d'accueil du Sommet de la Francophonie de 2016 et qu'une dynamique entre les instances dirigeantes malgaches et les organismes internationaux ait été constatée, la dimension internationale ne touche finalement que 8% de la couverture médiatique des activités institutionnelles.

Les thèmes traités par les médias se sont limités au **cadre régional ou provincial dans une proportion minime**, respectivement de 8% et de 4%. D'après ces résultats, il apparaît que les informations se rapportent rarement à une seule région et ou un district en particulier, mais concerne plus largement la nation entière ou une commune.

---

<sup>3</sup> Cf Tableau n. 1 – L'attention des médias pour les différents acteurs institutionnels

GRAPHIQUE N. 5 - DIMENSION TERRITORIALE DU DISCOURS



## VI. LE FOCUS NARRATIF DANS LE DISCOURS DES INSTITUTIONS

Mis à part le thème spécifique abordé, l'UMM évalue également le **focus narratif** prévalent dans le discours des/sur les institutions, autrement dit sur quelles dimensions du discours des ou sur les acteurs institutionnels les médias portent-elles l'attention ? En clair, il s'agit de répondre à la question suivante : « la source du discours parle de **quoi** sur l'institution ? »

La plupart du temps, la couverture médiatique accordée aux institutions se focalise sur leurs réalisations, les résultats de leurs activités ou encore sur les décisions qu'elles ont prises. La priorité a été accordée à cet aspect, à hauteur de 61,5% en ce qui concerne la communication institutionnelle. **Les radios ont ainsi tendance à juger ou à donner la parole à une institution sur la base d'actions concrètes et probablement ponctuelles.**

Dans une proportion de 17,3%, qui est tout aussi importante, les médias donnent une opinion sur les institutions / ces dernières s'expriment par rapport à leur projet. Le discours s'intéresse, de ce fait, aux projets de loi, aux propositions d'intervention dans certains secteurs de la vie publique, aux solutions proposées par les institutions, et aux plans d'action envisagés par les gouvernants pour atteindre des objectifs donnés.

Un traitement journalistique plus approfondi, visant à interpeller les institutions sur des problèmes demandant leur attention, est constaté à la radio. Les résultats (9,5%) montrent que les **médias entreprennent des formes d'analyse sur les activités des institutions, mais ne revêtent pas ce rôle d'agitateurs d'idées de manière fréquente.** Il apparaît, par ailleurs, que la dimension personnelle du discours est mise de côté, de sorte que les discours qui s'éloignent des activités institutionnelles en soi et qui se rapportent aux actions individuelles des membres d'institution, ou encore les opinions et points de vue personnels, accusent un résultat minimale de 2,1% et 1,6%.

**Tableau n. 8 – Le focus narratif prévalant à la radio**

Focus narratif	%
Réalisations (produits, structures, résultats...) et décisions	61,5%
Projets-Propositions-Stratégies	17,3%
Analyses	9,5%
Explication/Interprétation de normes	3,6%
Identité et valeurs	2,3%
Comportements / réputation de membres des institutions	2,1%
Clarification de fonctions/attributions	2,0%
Opinions/Points de vue	1,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>

Base: 1084 acteurs

## VII. L'IMAGE DES INSTITUTIONS

En considérant le contexte et l'attitude du journaliste ainsi que l'évaluation des autres acteurs qui s'expriment, **quelle est l'image de l'institution qui se dégage ?** Pour répondre à cette question, six différentes dimensions ont été explorées. Et pour chaque dimension, il a été demandé aux analystes d'évaluer l'image de l'institution sur un axe d'opposition allant de « très positif à très négatif ».

Ces dimensions permettant d'évaluer l'image des acteurs institutionnels présentent une opposition entre deux jugements « extrêmes » ainsi qu'une échelle permettant de les nuancer. Les valeurs 1 et 5 correspondent aux appréciations les plus « radicales/catégoriques », 2 et 4 se rapportent aux jugements plutôt « modérés/prudents » et la valeur 3, la moyenne entre les deux extrémités.

<b>Efficace</b>	1	2	3	4	5	<b>Inefficace</b>	<b>Efficacité</b> : capacité à réaliser les objectifs fixés. Rapport favorable entre résultats et efforts, entre bénéfices et coûts
<b>Transparent</b>	1	2	3	4	5	<b>Impénétrable</b>	<b>Transparence</b> : disponibilité à permettre et à faciliter l'accès à l'information. Ouverture, vocation à informer les citoyens
<b>Intégrité</b>	1	2	3	4	5	<b>Manque d'intégrité</b>	<b>Intégrité</b> : Respect des lois, des règles, de l'éthique, des engagements assumés, comportement correct...
<b>Compétent</b>	1	2	3	4	5	<b>Incompétent</b>	<b>Compétence</b> : connaissances et attitudes adéquates par rapport aux tâches et aux responsabilités
<b>Au service des citoyens</b>	1	2	3	4	5	<b>Au service d'intérêts personnels ou sectoriels</b>	<b>Au service des citoyens</b> : impartialité, vocation à poursuivre le bien commun et l'intérêt général, utilisation du pouvoir à l'avantage de la société
<b>Légitime</b>	1	2	3	4	5	<b>Illégitime</b>	<b>Légitimité</b> : capacité à faire reconnaître son autorité sur la communauté

Les résultats de l'évaluation de l'image des institutions et des acteurs institutionnels sont présentés dans les pages qui suivent, sous une forme graphique assez intuitive. Cependant, afin d'en faciliter la lecture, il est utile d'apporter quelques précisions :

- Durant l'analyse de la Communication institutionnelle, il n'était pas obligatoire de remplir toutes les dimensions. En effet, pour pouvoir les évaluer, il est indispensable qu'elles soient évoquées explicitement ou que le discours permette de les déduire. S'il n'était pas possible d'évaluer l'une de ces dimensions, il fallait noter la valeur nulle (0).
- De ce fait, il est essentiel de distinguer la valeur moyenne (3) de la valeur nulle (0). Dans le premier cas, l'analyste a identifié des éléments d'évaluation dans le message analysé, mais ces derniers ne

permettent pas de donner une appréciation distincte. Tandis que le second cas fait référence à l'absence d'élément, que ce soit dans un sens positif ou négatif et pour cette raison, ces cas n'ont pas été considérés.

- A partir du tableau n. 9 qui présente les cas d'évaluation nuls pour les différentes dimensions d'analyse, il apparaît que les discours institutionnels et sur les institutions ont majoritairement comporté des éléments ayant permis l'évaluation de l'image des acteurs, étant donné le faible taux de cas nuls.

**Tableau n. 9 – Pourcentage de cas nuls pour les différentes dimensions**

Dimension	Cas nuls (impossibles à évaluer)
Efficacité	11,3%
Transparence	9,4%
Intégrité	11,2%
Compétence	4,9%
Au service des citoyens	21,5%
Légitimité	1,9%

A partir du graphique n° 6 ci-dessous, il apparaît que de manière générale, les radios diffusent une image positive des institutions. Les évaluations intermédiaires (« très », « assez » et « moyenne ») n'ont pas été retenues dans ce cas présent, puisqu'il s'agit uniquement de connaître les tendances générales des médias. Les résultats démontrent surtout que **les responsables étatiques sont présentés généralement sous une lumière favorable à la radio.**

Mais pour autant, et malgré que ces acteurs politiques fassent régulièrement l'objet d'une couverture médiatique, ils sont considérées comme faisant preuve d'une **transparence moyennement admise** (33,3%), voire d'un manque de transparence dans la gestion des affaires publiques (23,6%). En effet, l'image des institutions de ce point de vue s'avère davantage controversée et négative. Les acteurs donnent ainsi l'image d'être plus ou moins impénétrables.

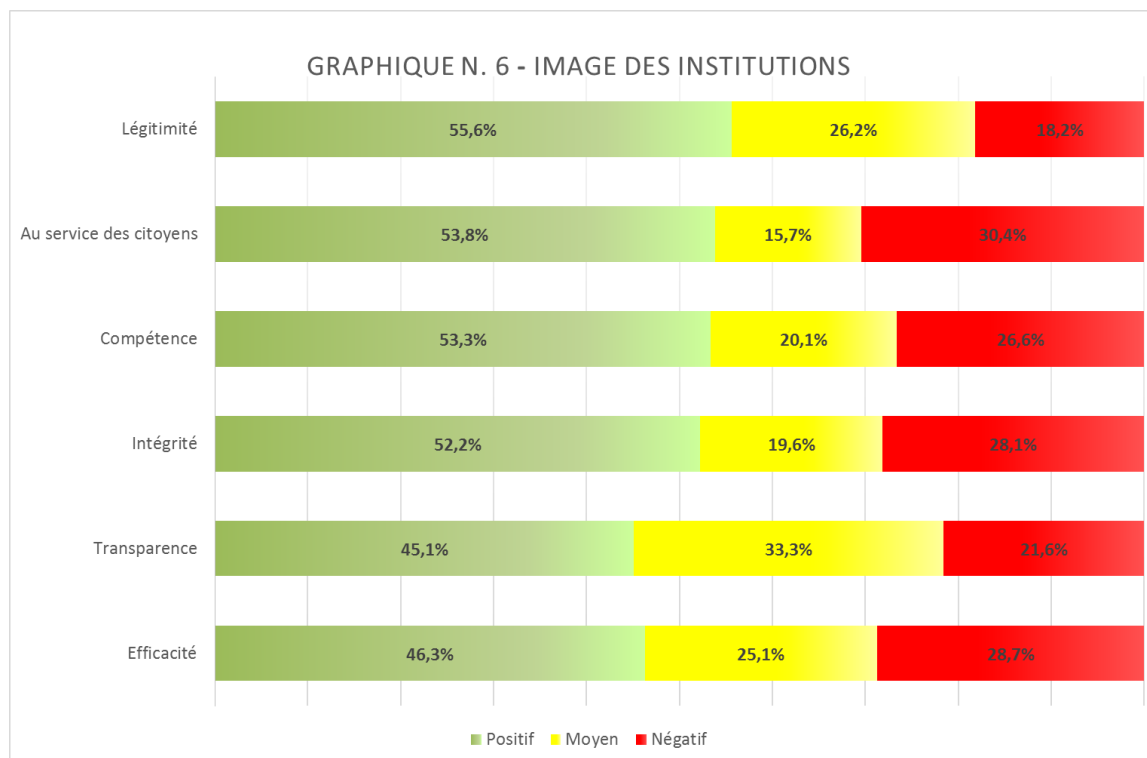
Là où les gouvernants ont été les plus critiqués durant la période d'analyse, ce fut du point de vue de la redevabilité. En effet, les acteurs institutionnels dans l'ensemble ont été jugés négativement dans les discours qui les concerne, parce qu'il apparaît selon les résultats obtenus, qu'ils **ne se mettent pas suffisamment au service des citoyens**. Les intérêts personnels semblent avoir prévalu (30,4%) selon les appréciations relatives aux actions de ces acteurs institutionnels élus ou désignés.

A contrario, les **gouvernants bénéficient certainement d'une légitimité** puisque ce paramètre a enregistré le taux le plus élevé dans les évaluations positives (55,6%), comparé aux autres critères que sont entre autres, la transparence, la compétence, l'intégrité et la redevabilité. Notons que la légitimité est une dimension d'évaluation déterminante pour des acteurs institutionnels qui devraient jouir d'une certaine autorité sur la communauté qu'ils gouvernent de par leur statut.

Les acteurs institutionnels apparaissent-ils comme efficaces dans leurs actions, capables de réaliser les objectifs fixés ? Sont-ils jugés compétents, autrement dit adoptent-ils une attitude adéquate par rapport à leurs tâches et responsabilités ? Sont-ils intègres, respectent-ils les lois, les règles, l'éthique et les engagements qu'ils ont pris, ont-ils un comportement correct ?

Sur le plan de l'efficacité, de la compétence et de l'intégrité, qui concernent directement des jugements sur les actions et le comportement des gouvernants, ceux-ci semblent dégager une image indéniablement positive (respectivement 46,3%-53,3%-52,2%). Néanmoins, la controverse s'installe dans la mesure où presque dans la moitié des cas, soit leurs actions ou attitudes sont jugées en partie positivement et en partie négativement, soit le jugement est sans conteste négatif. D'ailleurs, **le constat qui se décline dans les médias démontre une**

**certain inefficacité des dirigeants** (28,7%), autrement dit un rapport défavorable entre les efforts déployés et les résultats qui découlent de leurs actions.



Les graphiques ci-après présentent, pour chaque dimension de l’image (efficacité, transparence, etc.), les **taux moyens** obtenus par les différentes institutions.

Avant de commenter la succession de graphiques, il est utile de rappeler que :

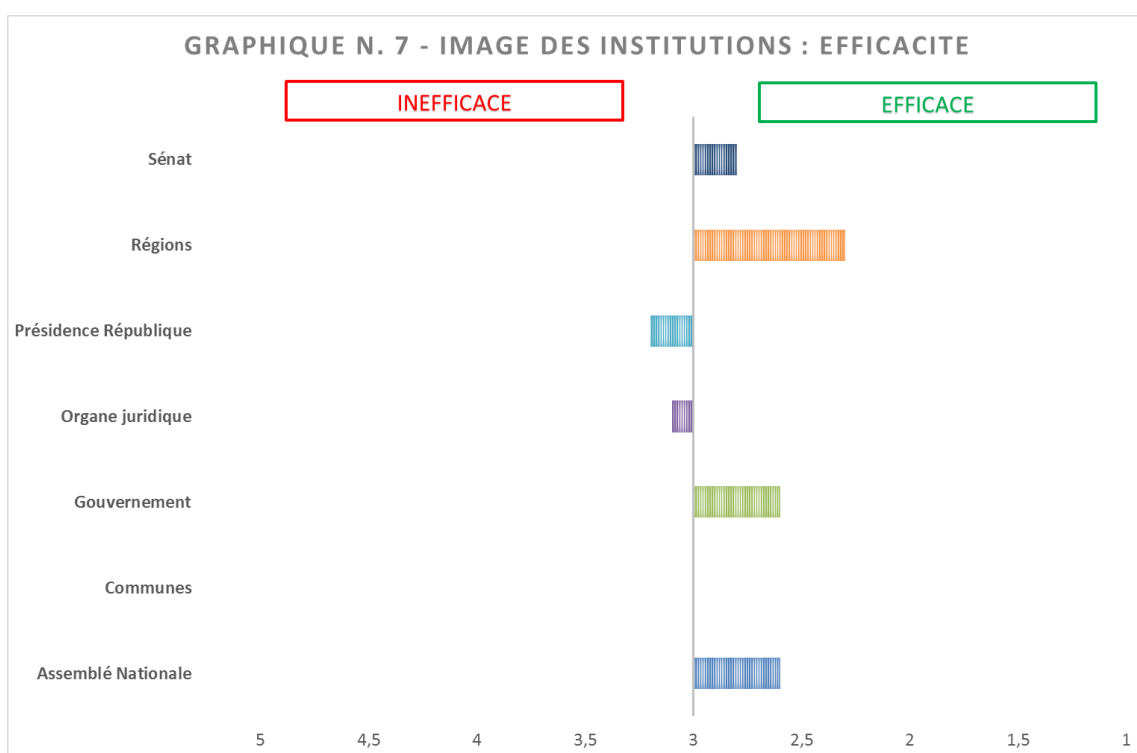
- Les institutions qui réalisent des scores inférieurs à 3 jouissent d’une image positive et le sont davantage dès lors que ces derniers s’approchent de la valeur 1. Tout au contraire, les scores supérieurs à 3 traduisent une image négative et pareillement à la remarque précédente pour la valeur 5.
- Le positionnement de chaque institution sur le graphique est déterminé par la moyenne des scores obtenus. Ainsi, le fait qu’elle se positionne à droite (dans le champ positif) ne signifie pas une absence de critiques, mais plutôt un bilan positif entre appréciations favorables et jugements négatifs. De même, le cas opposé (négatif) signifie que les critiques ont devancé les évaluations positives.

## ***1. EFFICACITE***

Les institutions qui enregistrent les meilleurs scores en termes d’efficacité sont, en premier lieu, les Régions et de manière quasi équivalente, le Gouvernement et l’Assemblée nationale. Les responsables au niveau des Régions, essentiellement les Chefs de région, ont pu obtenir ce score grâce à une gestion efficace de la situation d’insécurité alimentaire dans le Sud de l’île et aux descentes sur terrain effectuées dans le cadre des travaux de réhabilitation d’infrastructures publiques en tous genres. De son côté, l’Assemblée nationale ou plus exactement les présidents de commission au sein de la Chambre Basse ont reçu un écho favorable pour les différentes interpellations qu’ils ont faites face à la recrudescence des vols de bovidés dans le Sud de l’île. Concernant le Gouvernement, ses ministres ont contribué à donner une image positive, en ce sens que les initiatives tendant à soutenir les élèves victimes de l’insécurité alimentaire ainsi que celles relatives au

recrutement de nouveaux enseignants, ont eu un écho positif dans les médias. D'ailleurs, la mobilisation gouvernementale autour des habitants du Sud de l'île a été bénéfique pour l'image de cette institution.

A l'inverse, un bilan négatif est relevé du côté de la Présidence de la République et de la Haute Cour Constitutionnelle (Organe juridique). Cette dernière a été vivement critiquée dans les médias à cause des décisions qu'elle a prises au cours des élections sénatoriales, lesquelles auraient favorisé le parti au pouvoir. La Présidence de la République souffre également d'une image négative pour de multiples raisons invoquées. Les auditeurs qui interviennent dans les émissions interactives ainsi que les chroniqueurs politiques ne manquent pas, en effet, de passer au crible chaque événement impliquant le Chef de l'Etat, pour l'interpeller sur la précarité sociale à Madagascar. En général, les intervenants imputent au Président de la République, la responsabilité de la « mauvaise » gestion des affaires publiques (politiques, économiques et sociales), ce qui explique d'ailleurs pourquoi il est la personnalité la plus médiatisée à la radio<sup>4</sup>. Les Communes, pour leur part, se situent dans la moyenne en termes d'efficacité (en partie efficaces et en partie inefficaces) dans la mesure où les actions de ces collectivités territoriales décentralisées, qui sont rapportées dans les médias, concernent des activités courantes donc normales (participation à des cérémonies, ...)



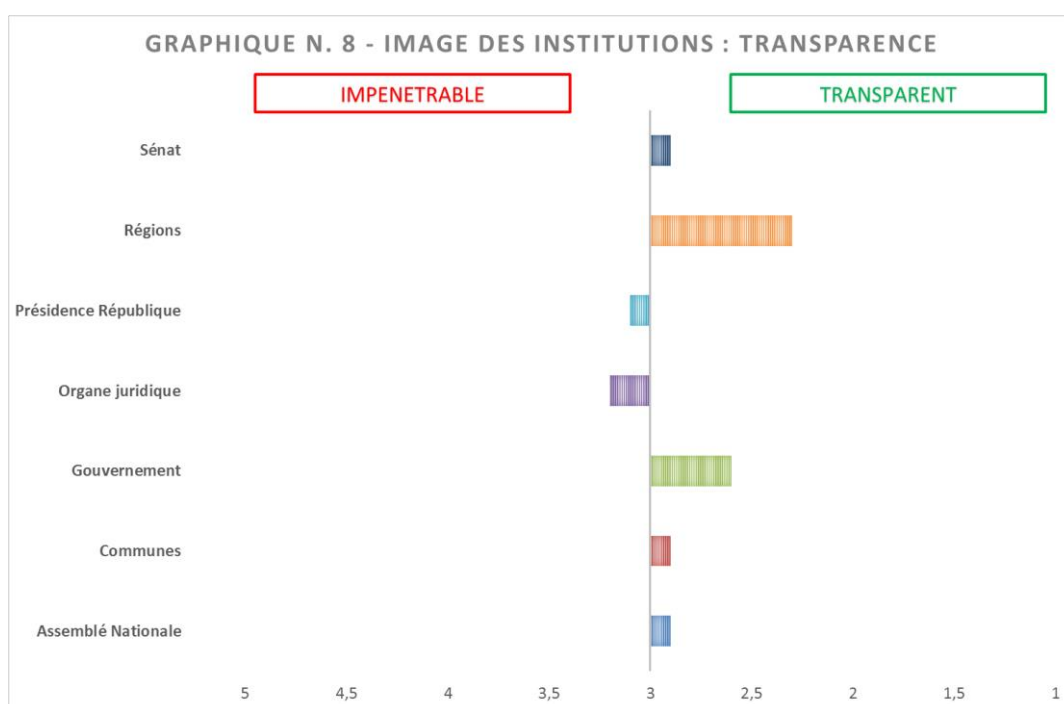
## 2. TRANSPARENCE

Probablement en raison d'une certaine proximité de l'institution par rapport aux communautés de base et une vocation à devenir les porte-paroles des citoyens, les médias reconnaissent au pouvoir Législatif, en l'occurrence le Sénat et l'Assemblée nationale, et aux collectivités territoriales décentralisées que sont les Communes et les Régions, un bon degré d'ouverture et de disponibilité à informer les citoyens. Dans la même lignée se trouve également le Gouvernement, qui a enregistré des résultats positifs puisque ses membres ont

<sup>4</sup> Cf Tableau n. 1 – L'attention des médias pour les différents acteurs institutionnels.

eu plus ou moins la possibilité d'intervenir directement à la radio<sup>5</sup> pour communiquer et expliquer sur leurs actions.

A l'opposé, les auditeurs peuvent percevoir dans la couverture médiatique accordée aux plus hautes instances étatiques, à savoir la Présidence de la République et la Haute Cour Constitutionnelle, un manque de volonté de leur part à fournir des informations sur leurs activités. Le PRM (Président de la République de Madagascar) apparaît, à cet effet, impénétrable sur un certain nombre de questions évoquées par les auditeurs dans les émissions interactives, dont celles relatives à la (co)gestion des Îles éparses, celles relatives à la situation difficile que traversent les sociétés d'Etat telles que la compagnie aérienne Air Madagascar, et celles relatives à ses déplacements à l'étranger. Les auditeurs s'interrogent, d'autre part, sur les décisions prises par la HCC (Haute Cour Constitutionnelle) au cours des élections sénatoriales. Cette institution a reconnu certes, l'existence d'irrégularités et annulé des voix, mais les auditeurs ont souhaité obtenir davantage de détails sur la responsabilité des parties prenantes aux élections, dans ces dysfonctionnements.

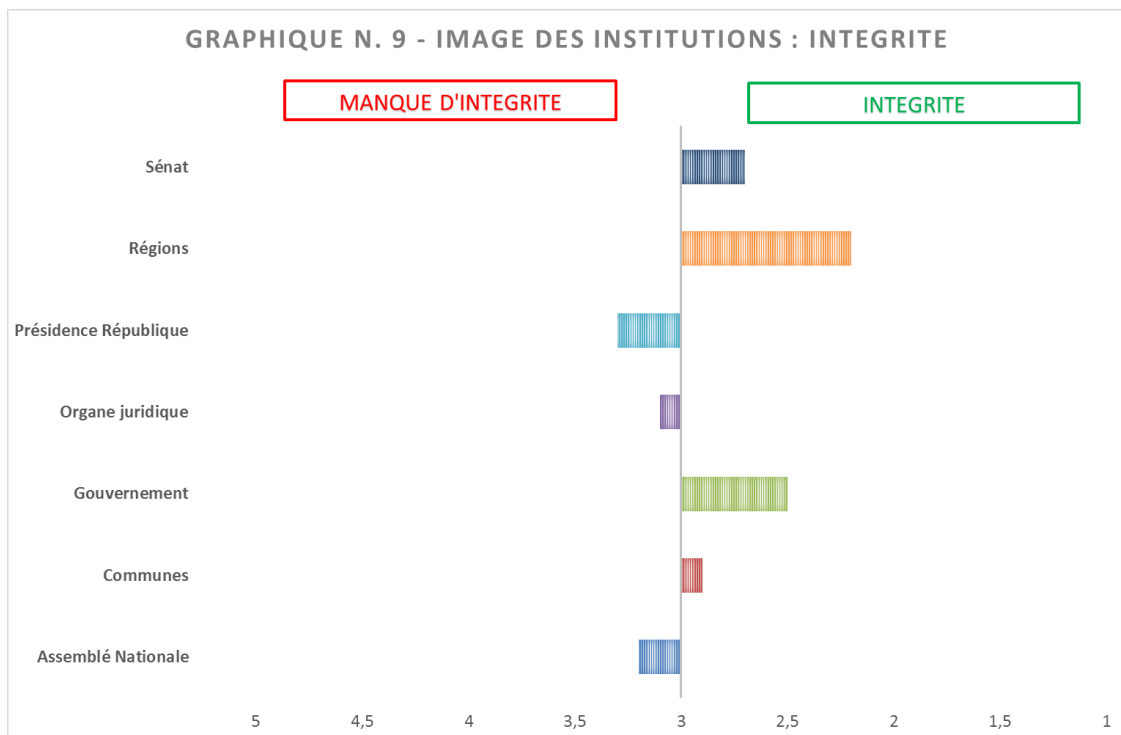


### **3. INTEGRITE**

L'image véhiculée dans les médias vis-à-vis de la Présidence de la République et de la Haute Cour Constitutionnelle demeure négative sur tous les plans, y compris du point de vue de l'« Intégrité ». Par contre, si aucun reproche n'avait été fait à l'Assemblée nationale concernant les dimensions de l'« Efficacité » et de la « Transparence », il apparaît cependant qu'en considérant uniquement l'aspect « Intégrité », l'évaluation est sans conteste négative. Il semble que l'image de l'Assemblée nationale ait été ternie par les rumeurs sur la « circulation des mallettes » dans le but de destituer le bureau permanent de cette institution.

<sup>5</sup> Cf Tableau n. 4 – Accès direct des acteurs institutionnels à la radio.

Les appels des ministres du Gouvernement à l'endroit des politiciens, de faire respecter les principes démocratiques tels que celui de la continuité de l'Etat, ou à l'endroit des enseignants recrutés à ne pas se laisser corrompre, ainsi que la capacité de ces dirigeants à assumer leurs engagements en octroyant des dons aux populations vulnérables et en remplaçant les responsables qui ont été au cœur de certaines polémiques, ont contribué à leur donner une image de personnalités intègres. Du côté du Sénat, le vote du règlement intérieur au cours de la première réunion de cette institution a laissé présumer une volonté de ces parlementaires à se conduire selon le respect des règles qu'ils ont eux-mêmes édictées.



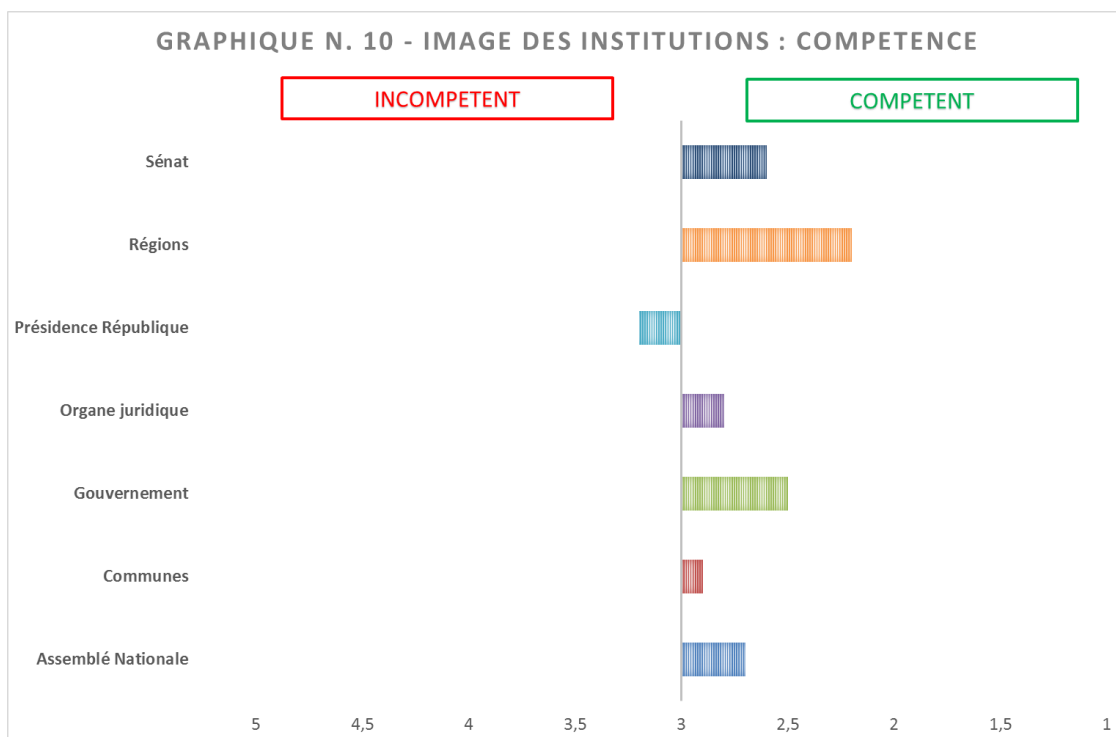
#### **4. COMPETENCE**

Il semble que la Présidence de la République soit la seule institution à souffrir d'une image négative du point de vue de la « Compétence ». Ce résultat est la conséquence des critiques lancées par les auditeurs des émissions interactives et des chroniqueurs politiques, suggérant un Chef d'Etat malgache « tout aussi incompetent que ses prédécesseurs », « qui ne tient pas ses promesses, celles de résoudre les problèmes de délestage dans les 3 mois de son mandat » et qui « se dégage de toute responsabilité, en invoquant des sabotages et rejetant la faute aux employés grévistes pour expliquer la crise au sein des sociétés d'Etat », ou « qui ferme les yeux sur la famine dans le Sud ». En tout cas, la dimension « Compétence » présente une relation logique évidente avec l' « Efficacité », dans la mesure où les actions et décisions de l'acteur institutionnel ne sauraient être efficaces s'il ne dispose pas des compétences nécessaires pour mener à bien sa mission. Il n'est donc pas étonnant de constater que la Présidence de la République enregistre un mauvais score dans la dimension « Compétence ».

Les autres institutions sont présentées sous une lumière favorable, en particulier les Régions qui enregistrent le meilleur score s'agissant de cette évaluation. Cette note positive résulte essentiellement de la visibilité



accordée aux Chefs de région dans le cadre de leurs activités institutionnelles telles que l'organisation d'événements économiques ou culturels régionaux, la présentation de leur programme annuel ou encore la participation à des campagnes de reboisement réalisées dans leur circonscription.



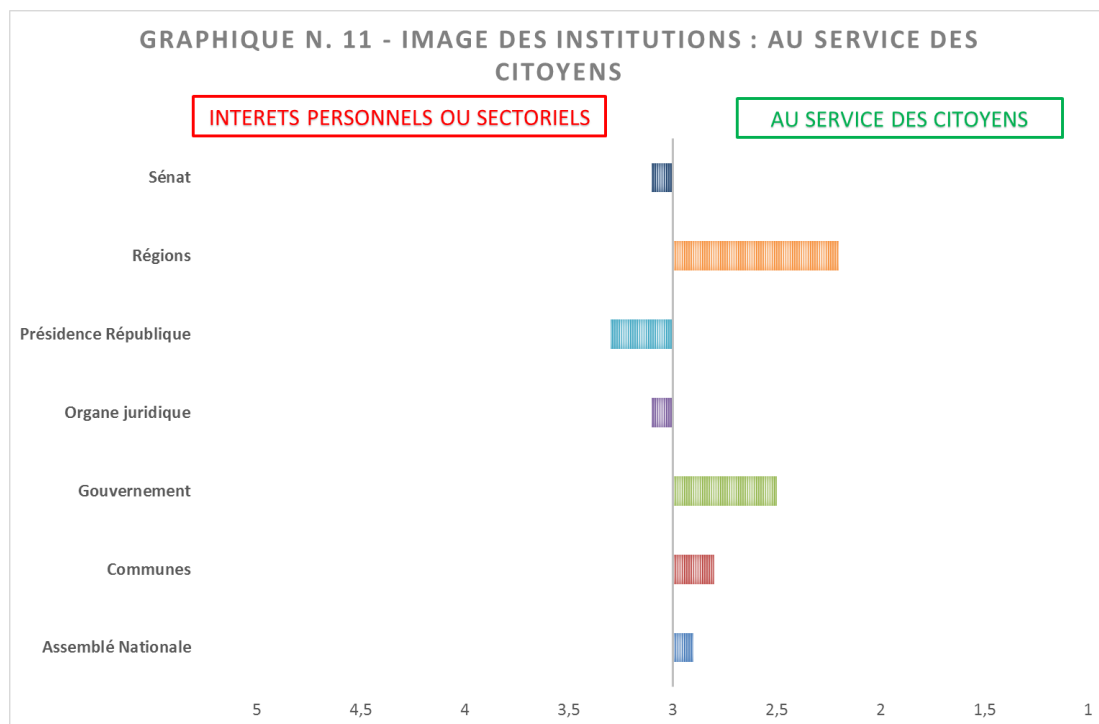
## 5. AU SERVICE DES CITOYENS

Est-ce que les institutions œuvrent pour le bien commun et l'intérêt général ou, tout au contraire, profitent-elles de leur pouvoir pour défendre des intérêts personnels ou sectoriels ? Les organes législatifs et juridictionnels, à savoir l'Assemblée nationale, le Sénat et la Haute Cour Constitutionnelle, touchent la moyenne, avec des résultats qui sont de justesse favorables pour la première et défavorables pour les deux autres. Malgré une légère déclinaison d'un côté ou de l'autre, ces résultats indiquent que l'institution donne l'apparence d'accomplir sa mission telle que définie dans ses attributions normales, sans pour autant que ces activités ne soient reconnues indéniablement comme au service de l'intérêt général puisqu'il s'agit d'affaires courantes.

Par contre, le Gouvernement agit certainement en faveur des citoyens, tel que le laissent présumer les résultats présentés dans le graphique n. 11. En effet, les ministres ont pu renforcer cette image grâce à des apparitions dans des événements ponctuels (cérémonies d'inauguration d'infrastructures publiques, remises de dons en tous genres...)

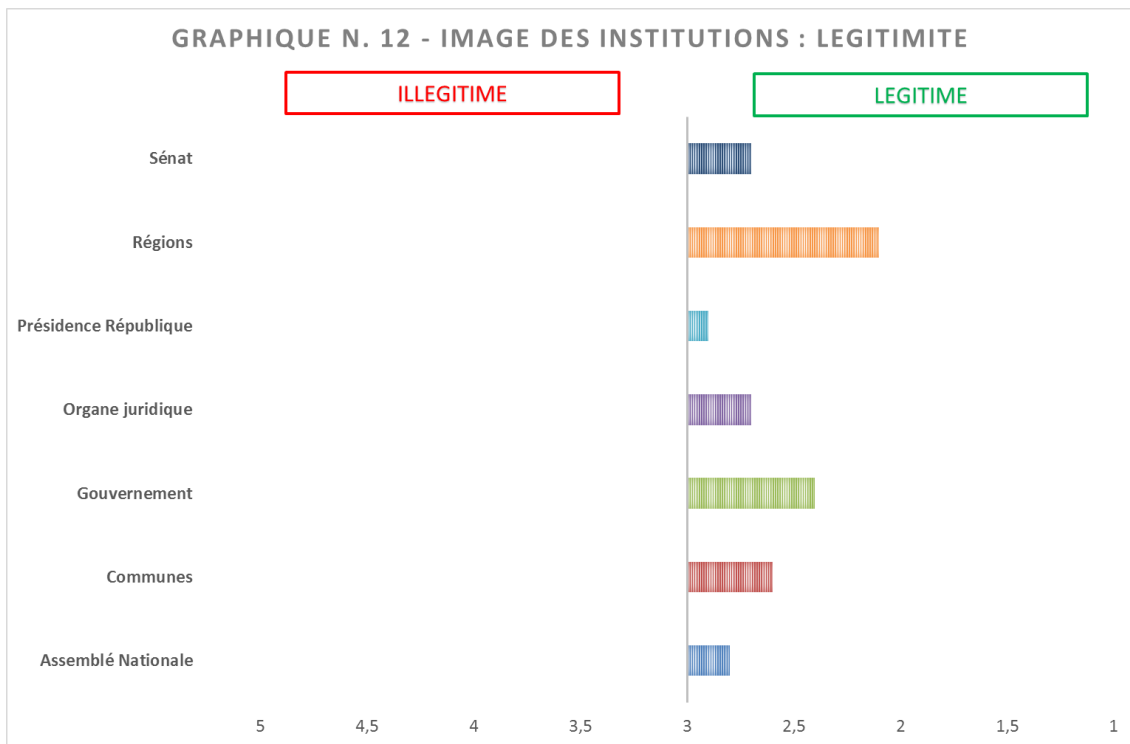
Selon ces résultats, il apparaît que la volonté du Président de la République à œuvrer pour le bien commun est remise en question dans les médias. Il semble, en effet, que les « fréquents » déplacements du Chef de l'Etat à l'étranger aient pesé sur la balance, d'autant plus que le contexte prêtait aux polémiques sur l'insécurité qui prévaut au pays et sur la crise alimentaire dans le Sud. En outre, les discours du Président faisant référence à ses prédécesseurs, ont été jugés par l'opinion publique comme des attaques entre partis politiques adverses, laissant présager que le Président de la République se préoccupe davantage de la dynamique politique que de

la « détresse économique et sociale ». D'ailleurs, des messages d'auditeurs s'interrogent si le numéro Un malgache n'entend pas « laisser couler la compagnie Air Madagascar pour mieux la vendre plus tard ».



## **6. LEGITIMITE**

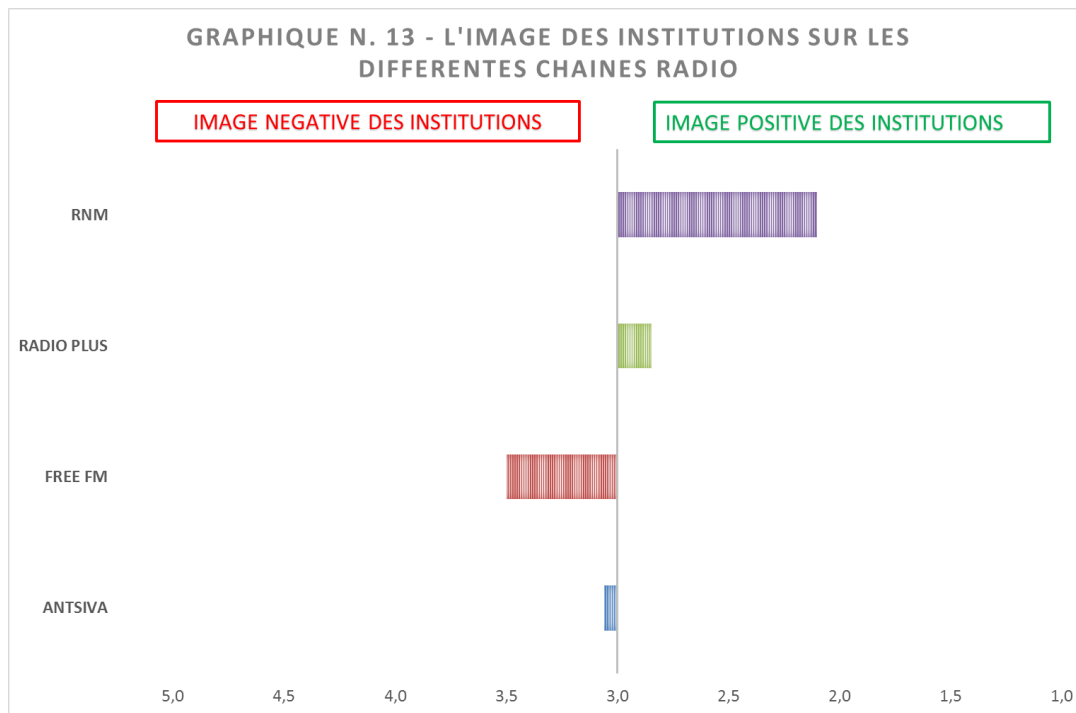
Globalement, une image de légitimité prévaut pour toutes les institutions, tout en restant assez modeste pour la Présidence de la République et l'Assemblée nationale. Le Chef de l'Etat peine à donner l'image d'une institution légitime et stable dans les médias, notamment à cause d'une majorité qui ne serait pas totalement acquise au niveau de l'Assemblée nationale, d'où certaines remarques laissant entendre que le Chef de l'Etat n'a pas voulu faire preuve d'ouverture politique lors de la désignation des sénateurs issus de son quota présidentiel, dans le but d'obtenir une certaine stabilité politique. Tel que véhiculé dans les médias, le Président aurait manœuvré pour acquérir une autorité vis-à-vis de la communauté politique, tandis que les députés manœuvrent pour destituer le bureau permanent de l'Assemblée nationale. Etant donné que le numéro un de l'Assemblée nationale fait partie du bureau permanent, il n'a pas échappé à ces évaluations concernant sa « Légitimité » à occuper ce poste.



## **7. L'IMAGE GLOBALE DES INSTITUTIONS PAR MEDIA**

Il s'agit ici de la dernière analyse concernant l'apport des différentes stations radiophoniques à l'image favorable ou défavorable des institutions.

D'après les résultats ventilés par chaîne, visibles dans le graphique n. 13 ci-dessous, chaque média traite des informations sur les gouvernants différemment, en fonction d'une ligne éditoriale semble-t-il objective pour certains. En effet, il apparaît que les radios RADIO PLUS et ANTSIVA diffusent une image plutôt impartiale des gouvernants en place, tandis que la chaîne publique RNM accorde une couverture exagérément favorable aux acteurs institutionnels. En même temps, une image négative des responsables étatiques se dégage des informations rapportées sur les ondes de la radio FREE FM, s'agissant de toutes institutions confondues.



## VIII. LE STYLE DE DISCOURS INSTITUTIONNELS

Cette section de l'analyse, qui essaye d'évaluer le style de communication propre aux institutions, concerne **exclusivement les cas où l'acteur institutionnel, individuel ou collectif, est la source du message**. En clair, il est nécessaire que le discours institutionnel provienne de l'une des situations suivantes :

- Interviews de l'acteur institutionnel
- Discours ou déclarations de membres d'institutions, diffusés au cours d'une émission radiophonique
- Communiqués provenant des institutions
- Emissions ou parties d'émissions réalisées sur initiative des institutions
- Campagnes de sensibilisation conçues par les institutions

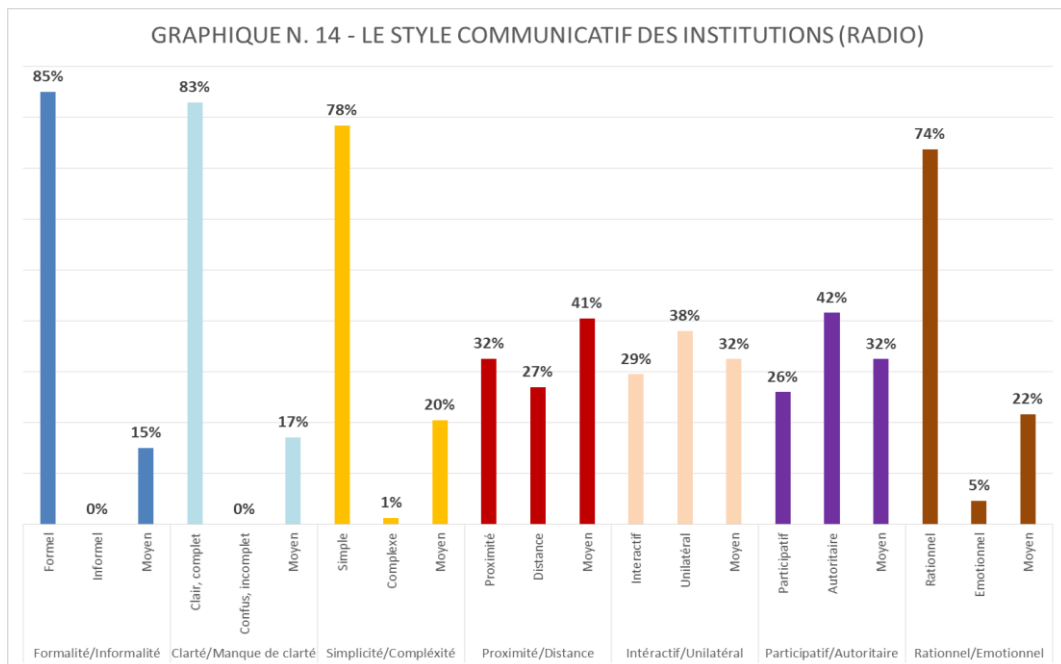
Au total, 240 cas ont été relevés, dans lesquels l'acteur institutionnel a eu un accès direct à la radio.

Pareillement aux méthodologies précédentes, l'évaluation du style de discours institutionnels se fait à travers des axes d'analyse comportant des variables qui présentent une opposition entre deux styles.

<b>Formel</b>	vs	<b>Informel</b>
<b>Clair, complet</b>	vs	<b>Confus, incomplet</b>
<b>Simple</b>	vs	<b>Complexe</b>
<b>Proximité</b>	vs	<b>Distance</b>
<b>Interactif</b>	vs	<b>Unilatéral</b>
<b>Participatif</b>	vs	<b>Autoritaire</b>
<b>Rationnel</b>	vs	<b>Emotionnel</b>

Les résultats de ce volet d'analyse sont présentés dans le graphique n. 14, toutes institutions confondues. Par contre, il est intéressant de noter qu'il s'agissait pour plus de la moitié des cas (58%), d'une communication du Gouvernement, dans 15% d'une communication des Communes et dans 12% de la Présidence de la République.

- Au niveau de l'**axe formel/informel**, les graphiques mettent en évidence que les discours à la radio sont largement prononcés de manière formelle (85%), et que les institutions évitent d'utiliser des langages trop familiers ou trop personnels. Toutefois, dans une moindre mesure (15%), les terminologies dont ils usent durant leurs discours peuvent se rapprocher d'un langage plus ou moins spontané et un peu plus familier.
- Les messages des institutions sont-ils **clairs, complets** ou au contraire, davantage **confus et incomplets** ? Les discours institutionnels ne laissent place à aucun doute sur le sens du message véhiculé, à en voir les résultats affichés (Confus ou incomplet : 0%). Dans la majorité des cas, le message est bien articulé et les éléments nécessaires à sa compréhension sont présents. Néanmoins, à certaines occasions (17%), des ambiguïtés ont subsisté étant donné que le message présentait des contradictions ou réticences.
- Du point de vue de la **complexité/simplicité** : dans des cas plus rares mais néanmoins représentatifs (20%), les messages des institutions étaient plus ou moins complexes, en ce sens que les mots ou les tournures des phrases, ou encore l'usage des termes ou concepts spécialisés les ont rendus assez difficiles à comprendre pour certains segments du public. Mais dans une part plus importante (78%), la simplicité a prévalu sur la complexité de la communication. Autrement dit, les acteurs s'adressent aux auditeurs en usant d'un langage courant.
- Les institutions semblent-ils vouloir se rapprocher des auditeurs à travers leur discours, ou au contraire, ont-ils tendance à ériger une barrière entre gouvernants et gouvernés ? La réponse est mitigée, car d'après les résultats obtenus, les messages tels qu'ils sont formulés à travers les mots et le ton des acteurs, ne suggèrent ni une **distance** ni une **proximité**. Dans un sens néanmoins, il apparaît qu'entre les deux déclinaisons, la tendance des discours est à la proximité (32%), laquelle se traduit par une volonté de se rapprocher des citoyens à travers des appels directs ou des tons amicaux ; plutôt qu'à l'éloignement vis-à-vis des citoyens, pouvant refléter une division nette des rôles entre gouvernants/gouvernés.
- Les interventions directes des institutions à la radio ont favorisé une communication unilatérale et à sens unique. Le résultat de 38% tel que présenté dans le graphique ci-dessous, laisse supposer que les discours sont, de manière générale, standardisés et ne prévoient pas une modulation par rapport aux différents destinataires. L'**unilatéralité** n'a pas, cependant, prévalu de façon unanime, puisqu'il arrive que les gouvernants improvisent en fonction des questions posées par les professionnels des médias, ou échantent/se mettent à l'écoute des autres parties prenantes aux discussions, ou encore tiennent compte des différents points de vue émis, si bien que l'**interactivité** a enregistré un résultat de 29%.
- Le discours est-il **participatif** ou **autoritaire** ? Sans conteste, l'évaluation montre que la communication procède du haut vers le bas, laissant entendre que la relation avec le citoyen n'est pas paritaire mais hiérarchique. Les institutions semblent, en effet, privilégier une communication descendante dans 42% des cas. Dans une part moindre mais qui mérite d'être soulevée (26%), le message est formulé de manière à encourager la participation des citoyens, le partage de valeurs et d'objectifs, et l'implication dans une action commune.
- Quelle est la place de l'**émotionnel** comparé au **rationnel** dans les discours des responsables étatiques ? Il résulte de l'interprétation des données, que le rationnel prévaut largement, enregistrant un taux de 74%, montrant que les discours se basent sur la logique. Ceci étant, les messages ne sont pas complètement dénués d'émotion, dans la mesure où tout en se basant sur le raisonnement, ils s'adressent en même temps aux instincts, et utilisent parfois des slogans ou images évocatrices. D'où le résultat de 22% dans la valeur moyenne d'équilibre.



Si les communications directes ont été accordées majoritairement au Gouvernement, et plus rarement aux Communes et à la Présidence de la République, les autres institutions sélectionnées dans l'échantillon d'analyse (Régions, Districts, Assemblée nationale, Sénat, HCC) ont totalisé un temps de parole de 15%.



# INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix  
**Leadership et Stabilité**



UNION EUROPÉENNE

*"Ce projet est financé par l'Union européenne"*